

Inspection de l'Éducation Nationale de l'Océan Indien

DEMANDE D'AGREMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LES ECOLES PRIMAIRES **BENEVOLES NON QUALIFIES** (Enseignement de la **natation**) **Année 20...- 20...**

Les intervenants bénévoles agréés et non qualifiés (BO N° 28 du 14/07/2011)

Leur agrément :

Ils ne disposent pas des qualifications définies à l'annexe 1 (ci-dessous) et ne sont pas rémunérés lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant en charge un groupe d'élèves.

Ces personnes sont soumises à un agrément préalable, délivré par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IEN dans notre contexte AEFÉ).

Pour apprécier leur compétence, les autorités compétentes pourront s'inspirer du référentiel transmis le 27 février 1998 sous la référence DESCO/CM/YT/PG/98-007 qui garde toute sa pertinence. (Voir test ci-dessous.) Les intervenants bénévoles disposant d'une qualification reconnue (annexe 1) relèvent de la procédure d'agrément des intervenants qualifiés (Autre formulaire).

Leur activité :

Ils peuvent selon le cas :

- assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;

- prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique.

À ce titre, les déplacements sur des parcours aquatiques aménagés ou les jeux pratiqués à des profondeurs permettant la reprise d'appuis peuvent être encadrés selon les modalités fixées par l'enseignant. La pratique d'activités physiques libres ou guidées de découverte dans des milieux variés telles qu'elles sont définies à l'école maternelle dans le domaine « agir et s'exprimer avec son corps » entre également dans ce cadre.

Ressources : <http://eduscol.education.fr/cid48591/intervenants-externes.html>

Annexe 1 : Pour pouvoir enseigner la natation, les professionnels agréés au titre de leur qualification doivent posséder l'un des diplômes suivants :

a) Diplômes délivrés par le ministère des Sports

- le diplôme d'État de maître nageur sauveteur ;

- le brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation ;

- la spécialité « activités aquatiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) créée par **arrêté du 18 décembre 2007** ;

- la spécialité « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) créée par **arrêté du 8 novembre 2010** ;

- les mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) créées par arrêtés du 15 mars 2010 parus au **J.O. du 27 mars 2010** ;

- les mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) créées par arrêtés du 15 mars 2010 parus au **J.O. du 27 mars 2010**.

b) Diplômes délivrés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

(sous réserve que les activités de la natation figurent dans l'annexe descriptive)

- le DEUST « animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles » ;

- la licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives » ;

- la licence générale Staps mention « entraînement sportif ».

INTERVENANT :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Tél : _____ Mail : _____
Adresse : _____

Diplômes : _____

Expérience auprès de classes ou d'enfants : _____

Premières interventions : Renouvellement :

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____

- **Sollicite un agrément**, pour la présente année scolaire, afin de participer aux activités d'enseignement décrites ci-dessous.

Domaines concernés	Période d'intervention	Niveau(x) concerné(s)	Observations éventuelles
Précisez l'activité EPS : <input type="checkbox"/> Natation			

Détail de l'activité (Tâches confiées) :

--

- **reconnais** devoir appliquer les règles de sécurité nécessaires à la pratique de mon intervention d'agir conformément aux programmes scolaires et sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, du directeur de l'école. Mon agrément a été soumis à une rencontre ou une visite de la part d'un référent sur le réseau AEFÉ (conseiller pédagogique, formateur, Directeur, enseignant expatrié ou résident) et à un test d'aptitude.

<u>Fait à :</u> <u>Le :</u>	<u>Signature :</u>
--------------------------------	--------------------

Conclusions de la visite/entretien et du test réalisés par le référent AEFÉ ou le Directeur :

<u>Test : Niveau d'agrément accordé (Voir test ci-dessous)</u>	<u>Entretien :</u>
--	--------------------

<u>Avis du Référent AEFÉ, du directeur ou autre (indiquer sa fonction) :</u>	DECISION de l'IEN :	<u>Avis du Chef d'établissement :</u>
<u>Fait à :</u> <u>Le :</u> <u>Signature :</u>	<u>Fait à :</u> <u>Le :</u> <u>Signature :</u>	<u>Fait à :</u> <u>Le :</u> <u>Signature :</u>

Tests d'aptitude

Type	Zone d'intervention (sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant)	Tests d'aptitude à maîtriser le milieu aquatique	Niveau de l'agrément accordé
1	Petite profondeur petit bain (les enfants ont pied)	<ul style="list-style-type: none">- descendre par l'échelle,- se déplacer dans le bassin,- s'immerger jusqu'aux épaules et ramasser 3 objets immergés.	N1
2	Moyenne profondeur dans le petit bain (là où les enfants n'ont pas pied)	<ul style="list-style-type: none">- sauter dans l'eau,- nager quelques mètres sans appui plantaire,- plonger pour ramasser 3 objets distants d'un mètre.	N2
3	Grande profondeur dans le grand bain (perte des appuis plantaires)	<ul style="list-style-type: none">- sauter ou plonger dans le grand bain,- nager 25m sans poser le pied au fond,- plonger pour ramasser trois objets distants d'un mètre.	N3